

Déliberation du Conseil Municipal - Séance du 11/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	11

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/04/2024
Mise en ligne sur le site internet le 15/04/2024

L'an 2024, le 11 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/04/2024.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2024.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusée ayant donné procuration : Mme GIRALDO Ludivine à Mme THIROT Sylvie

Excusé : M. COLIN Pascal

A été nommé secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D24_016 – Modification de l'autorisation de programme - crédits de paiement pour l'opération "Création STEP et extension réseau assainissement"

Vu la délibération D21_013 du 6 avril 2021 créant une autorisation de programme pour la création STEP et extension réseau assainissement ;

Vu la délibération D22_018 du 1^{er} avril 2022 portant modification de l'autorisation de programme pour la création STEP et extension réseau assainissement ;

Vu la délibération D23_021 du 11 avril 2023 portant modification de l'autorisation de programme pour la création STEP et extension réseau assainissement ;

Considérant l'état de cette autorisation au 31/12/2023 ;

Pour mémoire AP votée y compris les ajustements	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2023	Reste à financer
2 259 833.05 €	-222 729.55 €	2 037 103.50 €	462 373.78 €	1 300 000 €	713 638.91 €	861 090.81 €

Considérant :

- Les montants TTC définitifs restant à payer :
 - Maitrise d'œuvre : 28 493.66 €
 - Extension du réseau assainissement
 - Poste de relevage : 3 492.20 €
 - Contrôle de chaussée : 1 916.16 €
 - Station d'épuration
 - Etude géotechnique : 2 166.00 €
 - Mission contrôle technique : 1 656.00 €
 - Mission SPS : 1 716.00 €
 - Etude d'exécution : 588.00 €
 - Travaux conception équipement : 260 758.34 €
 - Travaux génie civil : 270 859.20 €
 - Terrassement : 126 838.17 €
 - Démolition : 10 350.00 €
 - Pose armoire de commande : 90 000.00 €
 - Clôture : 12 698.50 €
 - Pont racleur : 25 204.00 €
- Les montants prévisionnels suivants :
 - Actualisation maitrise d'œuvre : 4 000.00 €
 - Station d'épuration
 - Actualisation travaux : 10 000.00 €
 - Imprévu : 10 354.58 €

Le montant total prévisionnel restant à payer est de 861 090.81 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de réviser l'autorisation de programme de la façon suivante :

Exercice	2024
Crédits de paiement	
Crédits ouverts	861 090.81 €
Report	
Crédits nouveaux	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie

